

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 515

présenté par

Mme Thill, Mme Descamps et M. Meyer Habib

AVANT L'ARTICLE 21

À l'intitulé de la section 1, après le mot :

« à »,

insérer les mots :

« la restriction de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement d'appel vise à interpeller la représentation nationale sur les conséquences du changement de régime de l'instruction en famille, d'un régime déclaratif où la liberté est le principe, à un régime dérogatoire où la liberté est l'exception.